



Mairie de
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 25 octobre 2022

Délibération n° 2022-109

L'an deux mille vingt-deux le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/10/2022.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - DARMON Alexandre - VENANT Frédéric - MARINOT Patrice.

Absents excusés : M. PIETERS Marc.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées – Intercommunalité

Rapport d'activités 2021 de la C.A.R.A.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a remis son rapport d'activité pour l'année 2021 qui vient en complément du compte administratif de la même année. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Les conseillers municipaux décide par 11 voix POUR,

- d'en prendre acte
- de n'émettre aucune observation.

Publication dématérialisée du 02-11-2022
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20221025-2022-109
Reçu le 02-11-2022